

Sept bonnes raisons de choisir un *.fr*

Etre titulaire d'un ou de plusieurs noms de domaine en *.fr* vous apportera des bénéfices pour développer votre présence et votre identité sur internet.

Le *.fr* est l'extension française, comme il existe une extension pour l'Allemagne (*.de*), pour l'Italie (*.it*) et pour plus de 250 autres territoires dans le monde. Les noms de domaine en *.fr* sont accessibles du monde entier au même titre que ceux qui sont déposés en *.com*, *.de*, etc.

Les différentes extensions sont complémentaires, le *.fr* étant incontournable pour toute présence sur internet s'adressant aux entreprises ou internautes français.

1 Intuitivité et visibilité

Le *.fr* est l'extension la plus intuitive aux yeux des internautes français : selon sondage TNS-SOFRES, 86% d'entre eux recherchent d'abord sous *.fr* le site internet d'une entreprise française. Enregistrer un *.fr* pour l'adresse d'un site internet apporte à celui-ci visibilité et trafic.

2 Indépendance et personnalité

En enregistrant le *.fr* de votre choix, vous personnalisez votre présence sur internet et créez ensuite des adresses de courrier électroniques pérennes directement reliées à l'identité que vous avez choisie :

jean@voicimonentreprise.fr

nathalie@cestmapassion.fr ...

3 Francophonie et proximité

Selon un sondage réalisé par 20Minutes en 2006 et 2007, les internautes français associent majoritairement le *.fr* à la francophonie, à l'appartenance à la communauté française de l'internet et à la proximité. Communiquer sur internet avec un nom de domaine en *.fr* associe ces valeurs à votre message aux futurs visiteurs du site !



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

4 Facilité et rapidité d'enregistrement

Déposer un nom de domaine en **.fr** prend cinq minutes et ne requiert la production d'aucun justificatif. Quelques instants plus tard, le nom est enregistré ! Il pourra être utilisé dans les heures qui suivent, grâce à un système fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

5 Protection et sécurité

Les personnes morales titulaires d'un **.fr** sont systématiquement "identifiées" par l'AFNIC sur les bases de données publiques, ce qui protège les tiers contre des structures "fantômes". Les particuliers identifiés par leur bureau d'enregistrement bénéficient d'une protection par défaut de leurs coordonnées personnelles.

6 Qualité et fiabilité techniques

L'AFNIC veille à la qualité technique du **.fr** en s'assurant que les domaines en **.fr** sont installés et gérés dans le respect des standards techniques de l'internet. Cette exigence porte ses fruits notamment en matière de fiabilité et de performance, tout en participant du bon fonctionnement global de l'internet.

7 Ecoute et disponibilité

L'équipe de l'AFNIC est à la disposition de ses bureaux d'enregistrement pour les aider à résoudre les éventuelles questions administratives et techniques liées à la gestion des noms de domaine en **.fr**. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'AFNIC : www.afnic.fr

Les agents économiques des chambres de métiers et de l'artisanat se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. N° 08 25 36 36 36 et www.artisanat.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente



ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12 avenue Marceau - 75008 Paris - tél. : +33 1 44 43 10 00 - télécopie : +33 1 47 20 34 48
internet : www.artisanat.fr - courriel : info@apcm.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36
0,15 € TTC / MN